Démarche : ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement

pharmaceutique fabricant/importateur dont l'activité est limitée à la

certification des lots dans le cas d'un déménagement

Organisme : Pôle Inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les

fraudes - Direction de l'inspection

## Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

## **Formulaire**

Les modalités de présentation des demandes d'autorisation d'ouverture et de modification technique ou administrative des établissements pharmaceutiques sont fixées par décision du directeur général de l'ANSM en vigueur (article R.5124-5 du code de la santé publique).

Ce dossier "allégé" ne s'applique qu'aux établissements pharmaceutiques qui remplissent les conditions suivantes : l'activité revendiquée est identique à l'activité précédemment autorisée et la dernière inspection de l'établissement initial date de moins de 3 ans à la date du dépôt de la demande.

Ce dossier de demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique vise à permettre à l'ANSM d'évaluer, y compris en l'absence d'enquête préalable dans les locaux, l'adéquation entre l'organisation mise en place par le demandeur et les exigences règlementaires en vigueur. Il doit démontrer que le demandeur connaît les contraintes et les points sensibles de l'activité et qu'il est en mesure de les maîtriser.

Toutes les rubriques doivent être renseignées et toute absence de réponse doit être justifiée.

MENTIONS LEGALES – Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, DRD, délégué à la protection des données, 143-147 Boulevard Anatole France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique fabricant/importa

MENTIONS LÉGALES – Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement.

Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, DRD, délégué à la protection des données, 143-147 Boulevard Anatole France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr.

## **DEMANDEUR**

ENTREPRISE/ORGANISME
<b>Dénomination sociale</b> Conforme au Kbis
Forme juridique Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  SA
SAS
SARL
Autre
Adresse du siège social
N° SIREN
ÉTABLISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE
Adresse de l'établissement Conforme à l'autorisation d'ouverture en vigueur.
N° SIRET

ANSM - Dossier de	demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique fabricant/in
Dénomination	
Forme juridique	
PHARMACIEN RESPONSA	ABLE
Civilité Mme	
☐ M.	
NOM	
Prénom	
Adresse électronique	
Téléphone	
Téléphone portable	
PIÈCES JUSTIFIC	CATIVES
Le dossier doit défi évidence des "zone Le dossier doit pou respectés, en partic - les locaux concerr de façon à permett - il doit exister une (bureaux, stockage Un établissement p vis de son environn bâtiments que d'au dans le dossier.	nés par les activités pharmaceutiques doivent être conçus et agencés tre la bonne réalisation des opérations; adéquation entre les surfaces des locaux affectés aux zones d'activité de documentation, etc.) et le volume global d'activité envisagé. Oharmaceutique doit, en outre, avoir une complète indépendance vis-ànement proche; dans le cas où il serait implanté dans les mêmes utres sociétés, il doit exister une séparation totale qui doit être décrite
Date de la dernière inspe	ction BPF
Un engagement signé occupés légalement e propriétaire, la durée	re en complément du dossier du pharmacien responsable confirmant que les locaux concernés par la demande seront et à quel titre (propriété, location, mise à disposition, etc.), et précisant, si l'entreprise n'est pas légale pendant laquelle elle disposera de ces locaux des locaux, en cohérence avec tous les autres documents du dossier.

Future adresse de l'établissement

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique fabricant/importa
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Un document officiel justifiant l'adresse physique de l'établissement
Extrait LBis, extrait Kbis, document de la mairie, avis de situation de l'INSEE, etc.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Un document officiel justifiant le numéro de SIRET, dès son attribution
Il convient de s'assurer de la cohérence des adresses de l'établissement citées dans l'ensemble des rubriques du dossier de demande.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Une description de l'établissement présentant l'emplacement du site et son environnement, ses interfaces avec la (les) société(s) voisine (s), sa superficie, le type de bâtiments
Cette description permet : - de situer l'établissement dans son environnement immédiat (voisinage : nom et activité) et au sein du bâtiment
(immeuble, entrepôt, etc.) dans lequel il est implanté, - d'identifier les risques potentiels, par exemple proximité d'activités industrielles classées notamment SEVESO (dans ce cas, les mesures prises pour maîtriser les risques doivent être décrites), - d'apprécier l'interface avec la (les) société(s) voisine(s) et donc de démontrer l'autonomie nécessaire de l'établissement pharmaceutique.
Cette description peut s'accompagner de photographies des locaux.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Un plan de situation permettant de situer l'établissement par rapport à son environnement immédiat sur lequel figureront les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau
Le plan de situation accompagne la description de l'établissement (une vue satellite avec les indications lisibles des rues peut convenir).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Un plan de masse indiquant tous les bâtiments de l'établissement avec leur affectation, et dans le cas de bâtiments partagés, les interfaces avec les autres sociétés
Le plan de masse est distinct du plan de situation ; il mentionne les limites de l'établissement (périmètre pharmaceutique) et permet de visualiser toutes les ouvertures et les interfaces avec l'extérieur ; il comporte une échelle, une légende et il est orienté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Un plan coté des locaux, précisant notamment toutes les ouvertures et accès et la localisation des contrôles d'accès, les lieux d'exercice des opérations pharmaceutiques, et le cas échéant, les locaux affectés à d'autres activités
Pour toutes les activités, les plans fournis doivent être lisibles, comporter une légende, faire apparaître toutes les ouvertures et préciser leur nature (portes, fenêtres, issues de secours), indiquer le bureau du pharmacien responsable ou du pharmacien délégué. Ils doivent en outre refléter l'agencement prévu au moment de l'ouverture effective ainsi que les flux du personnel.
En cas de partage de bâtiment, les interfaces avec les sociétés voisines [zones potentiellement communes telles que les zones d'accueil, certains locaux sociaux (salle de repos, cafétéria), etc.] doivent également être bien identifiées. Doivent apparaître sur les plans, clairement identifiés : les lieux d'exercice des activités pharmaceutiques de certification et les lieux de stockage et d'archivage de la documentation pharmaceutique.
Date d'ouverture envisagée de l'établissement L'ouverture d'un établissement pharmaceutique est soumise à autorisation préalable. Le dépôt de la demande doit être compatible avec le délai d'instruction de 90 jours qui n'est ouvert qu'à la réception d'un dossier recevable. Il est à noter que la date d'ouverture envisagée doit prendre en compte les délais appropriés nécessaires pour que l'établissement soit organisé et puisse fonctionner dans le respect de la réglementation.

ANSM - Dossier de demande d'ouverture d'un établissement pharmaceutique fièce justificative à joindre en complément du dossier  Note sur les conditions de sécurisation des locaux et de la documentation pharmaceutique ainsi que le de sécurisation du système d'information dans le nouvel établissement et de sauvegarde des données	es modalités
Décrire le système : - de contrôle d'accès à l'établissement en général (badge, octroi des droits d'accès); - de protection contre les risques d'intrusion par des personnes non autorisées pendant et hors des jours e ouvrables (gardiennage, vidéosurveillance, alarmes); - de contrôle et sécurisation des lieux de stockage et d'archivage de la documentation pharmaceutique; - de contrôle et sécurisation du système d'information de l'établissement; - de contrôle des conditions de stockage et d'archivage de la documentation pharmaceutique, en explicit modalités de sauvegarde informatique, de protection des supports physiques et de restauration.	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Une attestation du pharmacien responsable confirmant que le fonctionnement projeté dans le nouvel pour réaliser les opérations pharmaceutiques est identique à celui constaté lors de la dernière inspectient engagements pris en réponse au rapport d'inspection correspondant ont bien été mis en œuvre	
COMMENTAIRES	
Commentaires  Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Pièce complémentaire	